

SÉANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 22
- Présents : 20
- Pouvoirs : 2

Date de convocation :

Mardi 5 Avril 2022

Affichage effectué le :

19 avril 2022

Mise en ligne le :

19 avril 2022

OBJET :

Contrat de ville 2022 :
Répartition des subventions
aux associations locales
et à la ville d'Agde

N° 003848

Question N°14 à l'O.J.

**Rubrique dématérialisation : 7.5.3. « Subventions
accordées par les collectivités »**

- ✓ *VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine qui définit le cadre des Nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020 succédant ainsi aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) initiés pour la période 2007-2014 ;*
- ✓ *VU La loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 prorogeant la durée des contrats de ville jusqu'en 2022.*

Monsieur le Vice-Président délégué à l'habitat et la politique de la ville rappelle que l'Etat a classé le centre-ville d'Agde en territoire prioritaire Politique de la Ville se basant sur les critères de l'INSEE qui a recensé les problématiques sociales économiques et urbaines sur ce quartier.

Pour la mise en œuvre de ce Contrat de Ville, trois piliers ont été déterminés par l'Etat :

- Le Pilier Cohésion Sociale.
- Le Pilier Cadre de vie et Renouveau Urbain.
- Le Pilier Développement Economique et Emploi.

Les axes transversaux sont :

- La jeunesse.
- L'égalité Femme/Homme.
- La lutte contre les discriminations.

Présents :

M. Gilles D'ETTORE. **AGDE** : Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AUMES : M. Michel GUTTON. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE** : M. Edgar SICARD. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Daniel RENAUD. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. François PEREA.

RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220411-D00383510-DE

Les partenaires institutionnels du Contrat de Ville sont :

- L'Etat.
- La Région.
- Le Conseil Départemental.
- La CAF de l'Hérault.
- La ville d'Agde.
- La CAHM.

Ainsi, pour l'exercice 2022, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé un appel à projets spécifique auprès des associations locales et de la ville d'Agde dans le cadre du Contrat de Ville.

Après analyse conjointe des dossiers par la CAHM, la ville et les partenaires du contrat de ville, il est proposé d'attribuer les financements suivants :

1. POUR LE PILIER COHÉSION SOCIALE :

- **2 000 € à l'association EPE34 pour l'action « Point Ecoute Parents » :**
Ce point écoute est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel où les parents, seules ou accompagnés de leurs enfants, de 0 à 11 ans, pourront venir rencontrer un psy de l'EPE pour trouver écoute, appui et orientation pour toute problématique concernant le développement, l'éducation et les relations familiales.
- **1 000 € à l'association ADENS pour l'action « O Ka, le camion trait d'union des quartiers » :**
Ce projet de médiation itinérante qui fait trait d'union des quartiers retisse des liens entre jeunes et adultes et ouvre des horizons en créant de nouvelles opportunités aux publics non captifs et en favorisant le travail de réseau des partenaires locaux. L'objectif est de réoccuper l'espace public en soirée et impulser une nouvelle convivialité nocturne dans les quartiers dits « sensibles ».
- **4 000 € à l'association AMAC pour l'action « Accueil, soutien et accompagnement de mères, enfants et adolescents exposés et victimes de violences conjugales et intra-familiales » :**
Accueillir, soutenir et accompagner des mères et enfants exposés et victimes de violences conjugales et intrafamiliales avec comme outils la médiation corporelle et artistique.
- **1 500 € à l'association FACE HERAULT pour l'action « Renforcement lien entreprises/milieu scolaire » :**
Proposition de projets sur l'accès aux métiers du numérique (conditions, formations) par des entreprises représentatives du tissu économique aux collèges et au lycée d'Agde ainsi qu'aux élèves du Campus connecté.
L'action a pour objectifs de :
 - Permettre aux habitants QPV de mieux connaître les secteurs d'activité du numérique par une présentation des métiers.
 - Rendre ces métiers plus accessibles en faisant tomber les a priori.
 - Donner des notions du langage informatique.
 - Permettre aux demandeurs d'emploi de se projeter dans une formation.
- **10 000 € à l'association ÉPISODE pour l'action « Point accueil écoute jeunes et parents » :**
L'action a pour objectifs :
 - De prévenir et réduire les comportements à risque notamment les conduites addictives et autres conduites à risque.
 - Apporter une réponse individuelle et personnalisée aux situations des jeunes.
 - Accueillir et conseiller les parents en difficultés avec leurs adolescents, les soutenir dans l'exercice de leur parentalité.
 - Soutenir les partenaires confrontés aux problèmes de conduites à risque chez les jeunes.
 - Apporter une information aux jeunes et aux parents.L'association propose :
 - Un accueil individuel libre, confidentiel et gratuit des adolescents et de leurs proches.
 - Des actions collectives de prévention des conduites à risque des jeunes et de promotion

- **4 000 € à l'association CODES 34 pour l'action « Unité mobile addictologie » :**
Le CODES propose depuis quelques années une permanence addictologie.
Les entretiens individuels sont fixés rapidement dans la semaine et les usagers sont orientés par les partenaires.
Objectifs :
 - Informer et orienter vers les structures de soin adaptées.
 - Prévenir les usages nocifs de substances psychoaffectives.
 - Favoriser l'insertion sociale des personnes condamnées en lien avec une addiction.
 - Offrir un espace d'écoute confidentiel et sans jugement en lien avec le projet de vie de la personne.

- **1 500 € à l'association LES PRIMEURS SOLIDAIRES AGATHOIS pour l'action « Solidarité et lien social » :**
Cette action permet de :
 - Mettre à disposition des fruits et des légumes pour les personnes en situation de précarité via des garde-manger en libre-service.
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire, aide alimentaire, création de lien social.
 - Créer du lien entre les jeunes et les femmes du quartier par une action citoyenne
 - Valoriser l'image des jeunes du quartier

- **2 000 € à la Ville d'Agde pour l'action « Espace Jeunes Agathois/Allez les filles » :**
Beaucoup de femmes issues du quartier prioritaire ainsi que leurs filles n'ont pas l'opportunité d'accéder à une offre culturelle et sportive étendue : mentalité, coutume, peur de l'extérieur, place de la femme...autant de raisons qui les cantonnent souvent à certaines activités à l'intérieur du centre ancien. Dès 2012, il a été proposé un projet d'animation autour de la découverte sportive et l'accès à la culture, aux loisirs mais aussi tisser un lien social et ce pour :
 - Inciter les jeunes filles du quartier prioritaire à s'ouvrir vers l'extérieur en favorisant la mixité et le lien social.
 - Lutter contre la sédentarité en proposant aux participantes un panel d'activités autour de 4 thématiques : le sport, la santé, les loisirs et la culture ainsi qu'à des séjours hors de la commune.
 - Proposer un accompagnement individuel afin de travailler sur l'autonomie et l'insertion sociale.

- **2 000 € à l'association ESCALE DE TERRISSE pour l'action « Ateliers de l'Épicerie sociale » :**
Née de la volonté de rompre avec les systèmes traditionnels de distribution alimentaire, l'épicerie sociale et solidaire Escale de Terrisse s'inscrit dans une démarche globale de suivi des familles, d'autonomisation et de redynamisation. Au-delà de l'accompagnement alimentaire, l'épicerie sociale et solidaire promeut un accueil digne des personnes, en leur offrant une écoute et un environnement convivial ; elle représente un véritable espace d'échanges et de soutien, ainsi qu'un lieu à vocation pédagogique dans laquelle des travailleurs sociaux et des bénévoles conduisent des actions éducatives coordonnées visant à :
 - Rompre l'isolement, renouer du lien social.
 - Favoriser l'ouverture vers l'extérieur.
 - Responsabiliser les participants.
 - Améliorer l'équilibre alimentaire et la gestion budgétaire.
 - Accompagner les personnes dans la compréhension et la résolution de leurs problèmes administratifs.
 - Valoriser l'estime de soi et les compétences individuelles.

- **1 500 € à l'association CONTRASTE pour l'action « Splatsh ! La Meute / Impromptus poétiques dans l'espace public » :**
 - Aller à la rencontre des enfants dans l'espace public pour recréer du lien social
 - Rendre accessible la création artistique contemporaine au plus grand nombre
 - Favoriser la présence artistique dans l'espace public et notamment dans le QPV
 - Mise en place d'un Splatsh musique, afin d'expérimenter la relation entre le public passant non convié, l'artiste et la proposition artistique
 - Participation à des événements de la ville

- **2 000 € à l'association GÉNÉRATION MUSIC pour l'action « Agde à la rencontre » :**
 - Créer une dynamique d'ouverture, de lutte contre les replis identitaires pour favoriser le vivre ensemble et les appartenances communes.
 - Lutter contre le communautarisme.
 - Sensibiliser les habitants, les professionnels et les responsables associatifs.

- Photos d'habitants du quartier en partenariat avec la MJC et exposition lors du festival photo à la MJC.
 - Cours de danse Flamenco et ateliers d'écriture pour une pièce de théâtre.
 - Visite guidée de la ville, projection du film de Tony Gatlif « Liberté » suivi d'un débat, conférence débat autour d'œuvres littéraires avec la présence d'auteurs, discussion sur la problématique de la communauté gitane et l'ouverture aux autres, concert festif de musique gitane, spectacle de danse.
 - Journées avec les établissements scolaires.
- **2 500 € à l'association DIMENSION 34 pour l'action « Village urbain 2022 » :**
- Création d'un studio artistique et mise en place d'ateliers créatifs autour de la culture urbaine.
 - Apporter aux jeunes de la ville et du Quartier prioritaire en particulier les différentes disciplines de cette culture urbaine.
 - Leur permettre de s'exprimer à travers la danse debout, le Break dance, le Double Dutch, le Rap, le DJ Mix et le Graph.
 - Valoriser et développer l'autonomie des jeunes ainsi que la cohésion de groupe.
 - Ateliers de danse, de graph, de créations musicales et de connaissances musicales, conférences et débats, projection d'un film vidéo.
- **1 500 € à l'association BOXING OLYMPIQUE AGATHOIS pour l'action « Stage de découverte de la boxe » :**
- Le Club de boxe d'Agde propose gratuitement aux jeunes de la ville et plus particulièrement aux jeunes âgés de 8 à 14 ans, filles et garçons du QPV, de participer à un stage de découverte de la boxe et d'autres disciplines liées à la boxe comme le MMA durant les vacances d'hiver et de printemps 2022 durant une semaine à chaque vacances les après-midis.
- Des séances de découverte et d'initiation à la boxe seront mises en place ainsi que des échanges sur la discipline, les règles de vie, les règles d'hygiène, le respect, les valeurs du sport.
- Les jeunes seront orientés par les animateurs du service jeunesse de la ville, les médiateurs locaux, les associations et par le « bouche à oreille ».
- Lutter contre l'oisiveté et l'errance des jeunes.
 - Leur apprendre des valeurs liées au sport, le respect des règles, le respect de l'adversaire et de l'arbitre
 - Les amener à réfléchir sur leur comportement, leur motivation, leur envie de s'investir, leur bien être...
 - Les amener à donner un sens à leur vie.
- **1 000 € à la Ville d'Agde pour l'action « Été Occitan » :**
- Créations d'événements culturels et de représentations au Musée Agathois, situé dans le QPV, afin de permettre l'accès aux collections.
 - Collaboration entre les artistes et les élèves de l'école La Calendreta pour l'organisation de concerts au Musée.
 - Mise en œuvre d'ateliers d'artistes occitans autour de la musique et des instruments occitans.
 - Expositions d'œuvres d'artistes occitans...
- **2000 € à l'association LEO LAGRANGE pour l'action « Surendettement » :**
- Proposition par la MJD de permanences hebdomadaires d'accès au droit en matière de surendettement pour les agathois et les habitants de la CAHM, fortement endettés ou présentant une créance litigieuse. Les personnes pourront bénéficier d'informations et de conseils juridiques et pratiques sur :
- La procédure de surendettement des particuliers.
 - La procédure d'exécution de décisions de justice rendues à leur encontre.
 - La procédure de recouvrement de créance dont ils sont débiteurs.
 - Leurs droits et leurs obligations en tant que consommateurs.

2. POUR LE PILIER RENOUVÈLEMENT URBAIN

- **2 000 € à l'association ADIL pour l'action « Maintien des permanences d'information logement » :**
- L'action consiste à renforcer la fréquence des permanences effectuées par l'Adil dans la ville d'Agde à la MJD pour améliorer l'accès au droit dans le domaine du logement, en particulier au bénéfice des populations les plus fragiles.

Concrètement, l'Adil assure une permanence bi mensuelle à la MJD de Agde, le 1er et le 3ème mardi après-midi de chaque mois. Le 1er mardi pour des questions locatives, le 3ème pour les questions sur l'accèsion, l'amélioration de l'habitat, l'acopropriété, la fiscalité...

- **3 000 € à l'association LES COMPAGNONS BATISSEURS pour l'action « Les chantiers solidaires » :**
 - Réalisation de 2 à 3 chantiers solidaires jeunes en « Auto Réhabilitation Accompagnée » pour une structure associative ou une collectivité : remise peinture, création de meubles, installation de signalétiques...
 - Les jeunes sont repérés et orientés par les partenaires institutionnels (MLI, centre social, associations, CCAS, ville...)

3. POUR LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI

- **1 500 € à l'association FACE HERAULT pour l'action « Présentation des métiers du numérique & Facenergie Sport » :**

L'action « Présentation des métiers du numérique » a pour objectif de :

 - Permettre aux habitants QPV de mieux connaître les secteurs d'activité du numérique par une présentation des métiers
 - Rendre ces métiers plus accessibles en faisant tomber les a priori.
 - Donner des notions du langage informatique.
 - Permettre aux demandeurs d'emploi de se projeter dans une formation.

L'action consiste à faciliter les passerelles entre le monde économique et les habitants des QPV. Mobilisation d'entreprises et mise en place d'actions visant l'accès à l'emploi et/ou la formation d'habitants des QPV. Action qui concerne l'ensemble des territoires de l'Hérault en QPV.

L'action « Facenergie Sport » a pour objectif la rencontre entre des chefs d'entreprises proposant des emplois et des jeunes issus du QPV autour d'un tournoi sportif suivi d'un Forum Emploi et afin de :

 - Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes participants (CDD, CDI, jobs d'été, contrats d'alternances, emplois d'avenir...)
 - Créer du lien social entre les participants
 - Faire évoluer les représentations de chacun...

- **1 000 € à l'association FACE HÉRAULT pour l'action « Charte entreprises & quartiers » :**

Les objectifs de cette action sont de faciliter les passerelles entre le monde économique et les habitants du QPV ainsi que de regrouper des entreprises souhaitant agir contre les exclusions en partenariat avec des collectivités locales.

- **1 000 € à l'association LEO LAGRANGE pour l'action « Français langue d'insertion » :**

Le FLI tel que proposé par Léo Lagrange est une approche transversale de l'enseignement du français. Pour la Fédération, il recoupe le FLP (Français Langue Professionnel), le FLS (Français Langue Seconde), le FLE (Français Langue Etrangère) et le FLM (Français Langue Maternelle).

Les objectifs de l'action :

 - Intégration sociale et/ou insertion professionnelle
 - Alphabétisation
 - Lutte contre l'illettrisme.
 - Lutte contre l'exclusion.

- **1 500 € à l'association MLI pour l'action « Coaching emplois saisonniers » :**

Les objectifs sont :

 - Travailler à faire évoluer les représentations des jeunes pour mieux appréhender les codes de l'entreprise.
 - Acquérir une posture professionnelle adaptée.
 - Optimiser la recherche d'emploi.
 - Faciliter l'intégration en entreprise.

Afin d'atteindre ces objectifs, seront proposés : un travail sur les représentations, le savoir-être, l'image de soi, la confiance en soi et les codes sociaux en entreprise. Nous organiserons des ateliers de valorisation de soi, conseil en image, coaching emploi avec de la préparation aux entretiens téléphoniques et physiques au travers de rencontres avec des chefs d'entreprise et par le biais d'outils audiovisuels.

Les différentes étapes du parcours devront permettre aux candidats coachés de construire leur présentation personnelle et leur discours de mise en valeur de leurs compétences/qualités pour accrocher le « futur employeur » à rencontrer sur le forum de l'emploi.

- **5 000 € à l'association LE PASSE MURAILLE pour l'action « Chantier Citoyen » :**
Le chantier citoyen s'adresse à des jeunes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles et résidant en quartier prioritaire de la ville.
Il s'inscrit dans une démarche citoyenne :
 - Participer à l'amélioration et au respect du cadre de vie, par exemple, l'opération de fleurissement proposé par le Conseil citoyen d'Agde (végétaliser certains espaces du domaine public -trottoirs, pieds de façade et de murs de clôture) ou autre action de valorisation du patrimoine et de rénovation du mobilier urbain.
 - Participer à un projet créatif d'intérêt collectif comme associer le groupe dans la préparation et l'organisation d'événements (culturels ou touristiques).Cette action peut s'inscrire dans le cadre de la préfiguration de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité). Selon le support d'intervention, des ateliers éducatifs et culturels peuvent compléter la programmation. Ils peuvent porter sur la prévention « santé » et/ou sur des ateliers "mobilisation vers l'emploi" (découverte métiers, mobilité, etc.) qui peuvent être menés par la MLI ou autre acteur territorial.

4. Pour les actions Villes Vie Vacances

- **2 000 € à la Ville d'Agde pour l'action Ville Vie Vacances « Séjour Juillet – Destination choisie, vacances réussies » :**
Face à des jeunes qui partent peu en vacances et qui ont peu accès à la culture, l'Espace jeune agathois souhaite dans le cadre d'une action VVV permettre, durant une semaine, à des jeunes de sortir de leur milieu habituel de la ville d'Agde et de combler ainsi les écarts sociaux pouvant être à l'origine du manque d'accès à la culture, au patrimoine et aux activités de pleine nature, loisirs en plein air. Cette semaine sera également un espace d'échanges entre les jeunes afin de mieux se connaître, créer du lien, se trouver des atomes crochus et rompre avec leur vie quotidienne.
- **2 000 € à la Ville d'Agde pour l'action Ville Vie Vacances « Séjour Août – Destination choisie, vacances réussies » :**
Face à des jeunes qui partent peu en vacances et qui ont peu accès à la culture, l'Espace jeune agathois souhaite dans le cadre d'une action VVV permettre, durant une semaine, à des jeunes de sortir de leur milieu habituel de la ville d'Agde et de combler ainsi les écarts sociaux pouvant être à l'origine du manque d'accès à la culture, au patrimoine et aux activités de pleine nature, loisirs en plein air. Cette semaine sera également un espace d'échanges entre les jeunes afin de mieux connaître, créer du lien, se trouver des atomes crochus et rompre avec leur vie quotidienne.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution de ces subventions au titre du Contrat de Ville pour un montant total de 57 500 € (cinquante-sept mille cinq cent euros).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la répartition de subventions allouées aux associations locales et à la ville d'Agde pour l'exercice 2022 :

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 000 €** à l'association EPE pour l'action « Point Ecoute Parents » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 000 €** à l'association ADENS pour l'action « O Ka, le camion trait d'union des quartiers » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 4 000 €** à l'association AMAC pour l'action « De l'accueil et du soutien au travail de sensibilisation des professionnels » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 500 €** à l'association FACE HERAULT pour l'action « Renforcement lien entreprises/milieu scolaire » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 10 000 €** à l'association EPISODE pour l'action « Point accueil écoute jeunes et parents » à Agde ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 4 000 €** à l'association CODES 34 pour l'action « Unité mobile addictologie » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 500 €** à l'association LES PRIMEURS SOLIDAIRES AGATHOIS pour l'action « Solidarité et lien social » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 000 €** à la VILLE D'AGDE pour l'action « Espace Jeunes Agathois/Allez les Filles » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 000 €** à l'association « ESCALE DE TERRISSE » pour l'action « Ateliers de l'Épicerie sociale » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 500 €** à l'association CONTRASTE pour l'action « Splatsh ! La Meute / Impromptus poétiques dans l'espace public » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 000 €** à l'association GENERATION MUSIC pour l'action « Agde à la rencontre » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 500 €** à l'association DIMENSION 34 pour l'action « Village urbain 2022 » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 500 €** à l'association BOXING OLYMPIQUE AGATHOIS pour l'action « Stage de découverte de la boxe » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 000 €** à la VILLE D'AGDE pour l'action « Été Occitan » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 000 €** à l'association LEO LAGRANGE pour l'action « Surendettement » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 000 €** à l'association ADIL pour l'action « Maintien des permanences d'information logement » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 3 000 €** à l'association LES COMPAGNONS BATISSEURS pour l'action « Les chantiers solidaires » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 500 €** à l'association FACE HERAULT pour l'action « Présentation des métiers du numérique & Facenergie Sport » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 000 €** à l'association FACE HERAULT pour l'action « Charte entreprises & quartiers » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 000 €** à l'association LEO LAGRANGE pour l'action « Français langue d'insertion » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 1 500 €** à l'association MLI pour l'action « Coaching emploi saisonnier

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 5 000 €** à l'association LE PASSE MURAILLE pour l'action « Chantier citoyen » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 000 €** à la VILLE D'AGDE pour l'action « Séjour Juillet – destination choisie, vacances réussies » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 000 €** à la VILLE D'AGDE pour l'action « Séjour Août – destination choisie, vacances réussies » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** son Président ou son Représentant à signer les conventions d'objectifs à intervenir ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant sur ces attributions de subvention.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#